



**MAIRIE
DE
SISTERON** ✱

Département
des Alpes de Haute Provence

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSF 2024-04-34

DECISION DU MAIRE

CONVENTION DE LOCATION

**Locaux 1^{er} étage Bâtiment du Tivoli
04200 SISTERON**

**« COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
SISTERONNAIS BUECH »**

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la convention signée entre la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch et la Commune de Sisteron en date du 19-04-2021.

VU le souhait de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch de renouveler le partage de l'atelier informatique des services municipaux de la ville de Sisteron par décision SMG N° 31/2023.

DECIDE

ARTICLE 1 : d'autoriser la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch à occuper les locaux (110 m²) du service informatique et de ses installations au 1^{er} étage du bâtiment Tivoli – Place René Cassin à Sisteron.

ARTICLE 2 : L'autorisation est acceptée pour une durée de trois ans soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

ARTICLE 3 : La mise à disposition est faite à titre gratuit mais la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch s'engage à payer une participation forfaitaire de cent euros (100 €) par mois au titre des charges

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch

Fait à SISTERON, le 14-05-2024

Le Maire,

D. SPAGNOU.

Mis en ligne le 14/05/2024 à 15h14



Mairie de Sisteron - BP. 100 – 04203 SISTERON CEDEX
Téléphone : 04.92.61.00.37 Courriel : mairie@sisteron.fr

